

Aux clubs de Taekwondo Ligue Grand Est
de Taekwondo et Disciplines Associées

Le 30 août 2017

Objet : Assemblée Générale Élective

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous inviter à l'Assemblée Générale Elective de la Ligue qui se déroulera :

Le dimanche 08 Octobre 2017 à 14h00

Palais Omnisports Joseph Claudel rue du 12RA Prolongé
88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Elle portera sur l'ordre du jour qui suit :

Points relevant des élections :

- Élection des membres du Comité Directeur
- Élection du Président de la Ligue

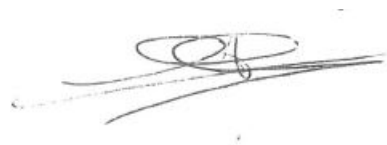
Vous trouverez ci-joint des documents informatifs relatifs aux élections des membres du Comité Directeur.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc JULES
Co-Président de la Ligue



Franck ROYER
Co-Président de la Ligue



Election des membres du Comité Directeur (extraits des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFTDA)

Nombre de postes à pourvoir : 10

Conditions d'éligibilité et modalités de dépôt :

Sont éligibles, les personnes :

1. majeures ou mineurs émancipées,
2. licenciées à la Fédération au jour du dépôt de la candidature,
3. titulaire d'un passeport sportif
4. titulaire du grade de 1^{er} dan délivré par la Commission Spécialisé des Dans et Grades de la FFTDA. A défaut, une dérogation peut être accordée par le Bureau Directeur de la Fédération si le candidat le demande expressément et justifie de 4 (quatre) timbres de licence (dont celui de la saison en cours à la date du dépôt de la candidature).
5. répondant à la qualité d'amateur défini par le règlement intérieur.

Est amateur celui qui ne retire aucun profit pécuniaire ou matériel de la pratique de la compétition du Taekwondo et des disciplines associées au Taekwondo. Est amateur celui dont l'enseignement du Taekwondo et des disciplines associées au Taekwondo ne procure qu'un revenu accessoire.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- 1° les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- 2° les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- 3° les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- 4° les personnes rémunérées, dans le cadre d'un contrat de travail, par la Fédération, une Ligue Régionale, un Comité Départemental ou un club. Cette disposition ne s'applique pas aux enseignants de club bénéficiant de la qualification d'amateur définie à l'article 1^{er} du règlement intérieur et aux membres rémunérés pour leur mandat électif.

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou adressés par lettre contre récépissé, à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées 25 rue Saint-Antoine –CS 33417- 69441 Lyon cedex 03, **au minimum 20 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.**

Les dossiers devront être composés des documents suivants :

1. une lettre de candidature mentionnant la ou les fonctions pour lesquelles il est fait acte de candidature (exemple : membre du Comité Directeur et Présidence). Après la clôture des candidatures, aucune modification ne sera recevable,
2. une photocopie du passeport sportif : page 2, 3 la ou les pages sur lesquelles sont collés les timbres licences, et le cas échéant la page sur laquelle figure les grades
3. un extrait de casier judiciaire, datant de moins de 3 mois,
4. un curriculum vitae indiquant les fonctions sportives exercées,

Mode de scrutin :

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Les statuts et le Règlement Intérieur de la Fédération sont disponibles sur le site internet :
<http://www.fftida.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
De la Ligue Grand Est de Taekwondo et Disciplines Associées
Du 08 Octobre 2017

POUVOIR

Je soussigné(e) Mme/Mlle/M
.....

Président du Club de Taekwondo

N° d'affiliation (indispensable)

Donne pouvoir à Mme/Mlle/M

qui accepte le mandat pour représenter le Club lors de l'Assemblée Générale Élective du 08/10/2017

.....et voter sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Date.....

Fait à

Signature du Président Mandant

Signature du Mandataire

IMPORTANT : Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages de garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2017-2018 du passeport sportif du Président mandant

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
De la Ligue Grand Est de Taekwondo et Disciplines Associées
Du dimanche 08 Octobre 2017

CURRICULUM VITAE

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

NOM Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Date de Naissance	
Nationalité	
Profession Principale	
Autres activités professionnelles	
Club	
Grade	
Date de début de pratique du TKD	
Fonctions associatives	
Fonctions souhaitées au Comité Directeur	
Motivations	